FRC+
1584
Case
FRC
15115

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

RAPPORT

FAIT

PAR BOULAY (de la Meurthe),

Au nom de la Commission chargée de présenter des mesures relatives à la conspiration royaliste découverte par le Directoire exécutif.

Séance permanente du 18 Fructidor an V, à l'Odéon.

CITOYENS REPRÉSENTANS

Dans une position aussi extraordinaire, et aussi pressante que celle où nous nous trouvons, les longs discours ne sont pas de saison; il faut agir et agir promptement, vigoureusement et sagement.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Il est impossible de nous livrer ici à des discussions lentes, méthodiques et péniblement approfondies. Un grand mouvement vient de s'opérer. Le directoire exécutif s'est vu forcé d'indiquer aux deux conseils d'autres locaux que ceux où ils délibèrent habituellement. Non-seulement la force armée est déployée dans le plus grand appareil pour assurer la tranquillité publique, mais le peuple entier est debout et demande avec empressement un résultat qui assure enfin et sa liberté et son bonheur.

Tout vous indique donc la nécessité d'adopter sur-le-champ les mesures qui vous paroîtront nécessaires.

Il faut, citoyens, que ces mesures soient vigoureuses. Considérez la situation dans laquelle se trouve la chose publique : il y a quelques mois, la paix paroissoit assurée ; le peuple français l'avoit en quelque sorte proclamée par les transports de joie avec lesquels il en avoit reçu la nouvelle. Le commerce se ranimoit par-tout ; tous les genres d'industrie commençoient à se déployer ; la république triomphante, au dehors, par la force de ses armes, alloit exercer sur les peuples un autre genre de conquête, par le spectacle de sa félicité.

Tout est changé, renversé ; la paix avec les puissances belligérantes paroît éloignée ; au dedans, tous les esprits sont dans l'alarme et l'agitation ; tout présente l'image d'une guerre intestine. Que dis-je ! la

guerre existe réellement, et quelle guerre? une guerre aussi fatale à la république que la guerre extérieure lui a été avantageuse. Là le nom de républicain imprime à toute l'Europe l'admiration et l'effroi ; ici ce nom est tellement avili, qu'on ose à peine le prononcer ; tous ceux qui ont donné à la liberté des marques d'attachement, semblent être proscrits. Tout cela, citoyens représentans, est l'ouvrage d'une vaste conspiration, dont l'objet est d'anéantir la république et la liberté, et de rétablir le trône, la famille royale, la noblesse, le clergé, la féodalité et tous les abus de l'ancien gouvernement.

Cette conspiration est prouvée matériellement par les pièces que le directoire exécutif a mises sous vos yeux. Si un tribunal avoit à la juger dans les formes ordinaires, il ne pourroit pas s'empêcher d'en prononcer l'existence, d'en punir les auteurs.

Non-seulement le but, mais les moyens et tout le développement de cette conspiration sont mis en évidence ; les agens en sont répandus & organisés dans toute la république. Mais, citoyens représentans, ce qu'il faut vous dire, et certes c'est avec douleur que nous vous le disons, un des grands foyers de cette conspiration, celui dans lequel elle paroissoit mettre sa principale espérance, étoit dans le corps législatif. Il ne faut pas croire que ce fut dans la majorité : non, cette majorité est bonne, elle est amie de la liberté, de la constitution ; elle veut le bonheur du peuple.

Nous croyons même qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de nos collègues qui servissent la conspiration ; mais ils formoient dans le corps législatif un parti qui avoit souvent obtenu la majorité : vous connoissez tous les moyens & les intrigues que ce parti employoit. Il concertoit toutes les mesures dans son sein ; il les proposoit ensuite avec un ton tyrannique et révolutionnaire. Et à quoi tendoient ces mesures ? A fortifier le parti des ennemis de la république, et à paralyser la marche du gouvernement. Citoyens représentans, une vérité doit vous être démontrée à tous, c'est que la constitution française est telle que le gouvernement ne peut marcher qu'avec l'appui, je dirai presqu'avec la bienveillance du corps législatif. Or, le parti dont je parle s'étudioit sans cesse à le contrarier, à le déconsidérer, à lui ôter tous les moyens moraux & constitutionnels dont il avoit besoin pour remplir la mission importante qui lui est confiée. Il est certain que le but des chefs de ce parti étoit de lui ôter successivement toutes ses attributions, de le garoter, et de le faire périr. Déjà les mesures étoient prises, les rôles étoient distribués, et les grands coups alloient être portés, quand la sagesse et l'activité du Directoire ont tout déjoué.

Dans cette position, citoyens représentans, il est évident qu'il faut une grande et vigoureuse mesure ; il faut bien vous pénétrer de cette vérité, que nous sommes dans un état de guerre, et en quelque sorte sur le champ de bataille. D'un côté sont les ennemis

de la liberté, de la république, du peuple français; de l'autre se trouvent ses amis. Là se trouvent les agens de la conspiration; ici sont la majorité du corps législatif, et celle du directoire : il n'y a pas de temps à perdre, il faut sauver la chose publique; il faut par conséquent mettre ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire, il faut les désarmer, et les éloigner à jamais de cette république qui leur est si odieuse, et dont ils avoient juré la perte.

Enfin, citoyens représentans, il faut que les mesures que vous adopterez soient non-seulement promptes et vigoureuses, mais encore avouées par la sagesse et la véritable politique.

D'abord il faut proclamer cette grande vérité capable de rassurer tous les esprits : c'est que le triomphe des républicains ne sera souillé par aucune goutte de sang. Malheur à celui qui, dans cette grande circonstance songeroit à rétablir les échafauds! Les propriétés, les personnes, tout sera respecté. Il n'est pas question ici de vengeance, mais de salut public. Jusqu'à présent le grand mouvement qui nous environne, s'est fait régulièrement, paisiblement; il faut qu'il s'achève de même. De quoi s'agit-il? De terminer irrévocablement la guerre intestine, de l'empêcher sur-tout de devenir sanglante; car ne vous y trompez pas, citoyens représentans, bientôt il auroit fallu en venir aux mains; la France alloit devenir une vaste Vendée, et bientôt n'auroit plus offert qu'un tas de

cadavres et de ruines. Voilà, voilà sur-tout ce qu'il faut empêcher. Or, le seul moyen de le faire étoit de surprendre les ennemis de la république, les agens de la conspiration au moment où ils alloient éclater. Ils sont prévenus, ils sont ou seront arrêtés. Que faut-il en faire ? Il faut les éloigner du corps législatif, de toutes les autorités constituées ; et ceux qui paroissent les plus dangereux, il faut les déporter.

La déportation doit être désormais le gand moyen de salut pour la chose publique : c'est la peine qu'il faut faire subir à tous les ennemis irréconciliables de la liberté et de la république ; cette mesure est commandée par la politique ; elle est autorisée par la justice ; avouée par l'humanité. Il faut déterminer un lieu où seront transportés tous ceux dont les préjugés, les prétentions, dont l'existence, en un mot, est incompatible avec celle du gouvernement républicain. Nous ne faisons, dans ce moment, que vous indiquer ce moyen ; mais il faut que le corps législatif, de concert avec le directoire s'empresse de le réaliser le plutôt possible : c'est par-là que nous viendrons à bout de nous débarrasser des émigrés, des prêtres qui ne veulent pas du régime de la liberté. Les émigrés sont bannis à perpétuité ; tous ceux qui rentreront seront transportés dans un lieu qui sera indiqué par le gouvernement ; ils y seront en quelque sorte colonisés ; & certes la nation française, toujours grande & généreuse, fera volontiers un sacrifice pour les mettre en situation

de s'établir dans ce lieu. C'eſt là qu'il faudra aussi transférer tous les prêtres qui ne voudront pas se soumettre franchement à la République. Il ne faut point, à cet égard, de proscription en masse ; il ne s'agit pas de renouveler les lois de 1792 & 1793. Il a été arrêté qu'il seroit proposé aux ministres des cultes une déclaration à faire : ceux qui la feront, & y seront fidèles, doivent être protégés par le gouvernement ; mais ceux qui s'y refuseront, ou la violeront après l'avoir faite, doivent quitter une terre sur laquelle ils ne veulent pas vivre soumis aux lois qui la gouvernent.

Il est impossible que la justice et l'humanité désavouent une mesure que les principes fondamentaux de tout gouvernement commandent, et qui s'est pratiquée dans tous les temps par les peuples les plus sages. Il faut nécessairement prendre ce parti, ou bien se résoudre à être toujours en guerre, à se déchirer toujours les uns les autres. Ainsi, citoyens représentans, loin de vous laisser abattre dans cette circonstance, il faut vous élever à des sentimens nobles et courageux, à des idées grandes et vraiment politiques ; il faut chercher ce qui peut sauver la constitution, la liberté, la république. La déportation contre ses ennemis reconnus, contre les agens de la conspiration qui vous est dénoncée, et qui n'est que trop réelle, la déportation a paru, à votre commission, le moyen le plus prompt, le plus énergique, le plus salutaire, le plus conforme à la justice natio-

nale : et c'est celui que nous vous proposons. Au reste, citoyens, vous devez sentir que les formes lentes et purement judiciaires ne peuvent pas avoir lieu dans ce moment contre les conspirateurs reconnus. Il n'y a pas, je le répète encore, un seul moment à perdre. Vous êtes vainqueurs aujourd'hui ; si vous n'usez pas de la victoire, demain le combat recommencera, mais il sera sanglant et terrible. Hâtons-nous donc de rasseoir la constitution sur ses bases, de rendre au peuple le calme et la tranquillité. Frappons les coups nécessaires ; après cela, reprenons le cours de nos fonctions législatives ; rétablissons l'harmonie entre nous et le directoire ; ravivons le crédit public ; remettons l'ordre dans nos finances, bientôt tous nos maux seront oubliés ; les inquiétudes si légitimes de nos armées, ces inquiétudes dont on a voulu transformer la manifestation en crime, seront dissipées ; leur sang n'aura pas été versé en vain ; leurs victoires ne seront pas inutiles ; la paix, cette paix si desirée, comblera enfin et leurs vœux et les nôtres ; la liberté, la constitution, seront à jamais affermies, et le bonheur public couronnera les efforts et les sacrifices de la nation.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Fructidor, an V.